

# COURS HEBDOMADAIRE DE THÉÂTRE POUR ADULTES

Atelier de création d'un spectacle  
Salle Georges Morel à Malesherbes

À partir du lundi 26 septembre 2016  
Tous les lundis de 19h30 à 21h30

## Tarifs

240€/an payables en 3 fois (soit 80€/trimestre)  
216€/an pour les habitants des Terres Puiseautines,  
payables en 3 fois (soit 72€/trimestre)  
9 séances par trimestre  
La 1<sup>ère</sup> séance est gratuite.

Accès gratuit pour les élèves à tous les événements  
du Théâtre des Minuits de la saison 2016-2017.

## Organisation pédagogique :

### Premier trimestre

- Initiation et perfectionnement au jeu d'acteur, à  
l'improvisation et à la création collective  
- Ateliers thématiques (mime, maquillage, musique  
de scène, costume, scénographie...)

### Deuxième trimestre

- Préparation du spectacle : écriture, improvisation,  
création de personnages, recherche technique

### Troisième trimestre

- Répétition et mise en place du spectacle  
- Représentations dernier week-end de juin

*Les Minuits*

153, Grande rue - 45390 La Neuville-sur-Essonne  
tel : 02 38 39 18 11  
e-mail : lesminuits@theatredesminuits.com

[www.theatredesminuits.com](http://www.theatredesminuits.com)

## Contrat et engagements

cours de théâtre des Minuits 2016-2017

Art.1 : Les Minuits s'engagent à organiser le cours de  
théâtre.

Art.2 : Caractéristiques de la formation  
Le cours a pour objectif la formation du comédien  
comme artiste créateur. La première partie de l'année  
est consacrée à la technique et la recherche artistique.  
La seconde partie est centrée sur la création d'un  
spectacle.

Art.3 : Conditions requises  
Le cours est ouvert à tous à partir de 18 ans.

Art.4 : Organisation  
Les Minuits assurent 9 cours par trimestre.

Art.5 : Dispositions financières  
5.1 Le prix est de 240€/an, 216€/an pour les habitants  
des Terres Puiseautines, payables en 3 fois.  
5.2 Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de :  
"Les Minuits" ou en espèces. Nous acceptons les Chèques  
Vacances.  
5.3 L'entrée du spectacle des élèves est de 5€. Une place  
achetée permet au spectateur de revenir autant de fois  
qu'il le souhaite.

Art. 6 : Interruption ou annulation en cours de trimestre  
6.1 Tout trimestre commencé est considéré comme dû.  
6.2 Si l'élève ou Les Minuits cessent les cours pour cas  
de force majeure dûment reconnue\*, seuls les cours  
dispensés sont dûs par l'élève à la troupe au prorata  
temporis de leur valeur prévue dans le contrat.

\*arrêt médical, déménagement.

## Renseignements

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Né(e) le \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_  
Port. \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_  
Nom et numéros de la personne à appeler en cas  
d'urgence : \_\_\_\_\_

### Autorisations :

J'autorise Les Minuits à utiliser les photos réalisées  
pendant le cours sur lesquelles je figure, pour la  
promotion du cours des Minuits - **OUI** **NON**

Je souhaite faire partie de la liste de diffusion de la  
troupe des Minuits et ainsi recevoir les informations  
sur la programmation et la Lettre aux chers amis -  
**OUI** **NON**

En cochant cette case, j'ai pris conscience  
que je suis adhérent de l'association Le Théâtre des  
Minuits

J'ai pris connaissance du règlement du cours de  
théâtre.

Date :

Signature :